|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/640** | Le 11 novembre 2013 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)****– Approbation d'une Recommandation UIT-R  révisée** |
|  |
|  |
|  |

Conformément à la Circulaire administrative CACE/628 du 30 août 2013, un projet de Recommandation UIT-R  révisée a été soumis pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 30 octobre 2013.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente circulaire son titre ainsi que le numéro qui lui ont été attribués.

François Rancy
Directeur

**Annexe**: 1

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions règlementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R SM.575-2 Doc. 1/BL/1

Protection des stations fixes de contrôle des émissions contre les brouillages
causés par des émetteurs voisins ou des émetteurs de forte puissance

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_